

Bulletin de réservation  
à la Bourse aux jouets et vêtements du 28 novembre 2021

# DINSHEIM SUR BRUCHE

Dimanche 28 novembre 2021

de 9 à 17 h



PASS SANITAIRE  
OBLIGATOIRE



## Bourse aux jouets et vêtements adultes et enfants

Le Sporting Club Dinsheim sur Bruche lance un appel aux habitants de DINSHEIM SUR BRUCHE et environs, qui souhaiteraient vendre, échanger,... divers objets dans le cadre de sa bourse aux jouets et vêtements qui se déroulera à la salle communale St Simon et Jude le dimanche 28 novembre 2021 de 9 à 17 h.

***Pensez à réserver rapidement ! Le nombre de places étant limité.***

### ***RESTAURATION DURANT TOUTE LA MANIFESTATION***

***Nous vous proposons :***

- ✓ *Knacks - Salade de pommes de terre*
- ✓ *Bretzels*
- ✓ *Desserts maison*

Au verso, vous trouverez le talon-réponse à remplir par vos soins  
servant de réservation



# Bulletin de réservation

à la Bourse aux jouets et vêtements du 28 novembre 2021

Nom / Prénoms : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Genre et  
n° de la pièce d'identité : \_\_\_\_\_

Date d'émission \_\_\_\_\_

Par (Préf; S/Préf.) \_\_\_\_\_

## NATURE DU STAND :

Je réserve ..... table(s) au prix de **10 €** par table, **soit au total : .....** euros (Part.)

***J'ai pris connaissance du règlement et en accepte tous les termes.***

Fait à : .....

Signature :

*Le bulletin d'inscription est à remplir (tous les champs) et à adresser accompagné de la photocopie recto-verso (lisible) de la pièce d'identité et du règlement par chèque au :*

**SPORTING CLUB DINSHEIM SUR BRUCHE**  
**10 rue de Dinsheim - 67190 GRESSWILLER**

*Tous ces renseignements sont obligatoires ; si manquant, l'inscription est considérée comme non valable.*

**Renseignements : Tél. : 06 84 80 11 12 ou 07 61 44 03 41**

**Mail : scdinsheim.thierry@gmail.com ou philippe.furchmuller@estvideo.fr**

**Date limite des inscriptions : 21 novembre 2021**



## ***Règlement de la bourse aux jouets et vêtements du 28 novembre 2021***

1. La bourse aux jouets et vêtements est ouverte à tous, à la condition que la réservation de la table, accompagnée par une photocopie recto-verso lisible de la pièce d'identité, ait été faite et que le versement de la location ait été effectué par chèque à l'ordre du Sporting-Club de DINSHEIM SUR BRUCHE.
2. La vente de tout matériel ou substance est cadrée par les lois en vigueur.
3. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte, détérioration ou accident pouvant survenir dans le périmètre de la manifestation.
4. L'organisateur est seul juge pour refuser ou exclure toute personne qui troublerait le bon déroulement de la manifestation.
5. Le prix par unité de table est de 10 € pour les particuliers et de 20 € pour les professionnels.
6. La vente de boissons et la restauration sont réservées au Sporting-Club de DINSHEIM SUR BRUCHE
7. L'introduction de substances nocives, inflammables, explosives ou dangereuses, est interdite dans le périmètre de la manifestation.
8. Toute utilisation et démonstration de mécanisme dangereux est interdite.
9. Toute manifestation ou publicité bruyante est interdite.
10. Les animaux doivent être tenus en laisse.
11. L'emplacement est attribué le jour même de la bourse aux jouets.
12. Les places non payées ne seront pas réservées.
13. Il ne sera fait aucun remboursement en cas de non occupation de l'emplacement réservé.
14. La mise en place des exposants se fera de 8H à 9H. Au-delà les places non occupées seront ré-attribuées.
15. La bourse aux jouets et vêtements se déroulera de 9H à 17H
16. Après le remballage qui se fera après 18H, chaque exposant est tenu de laisser son emplacement dans un état propre.
17. **LES EMPLACEMENTS NON NETTOYÉS LE SERONT AUX FRAIS ET CHARGES DE L'EXPOSANT.**
18. L'organisateur et l'exposant sont tenus de respecter les prescriptions énoncées dans l'arrêté municipal autorisant la bourse aux jouets du dimanche 28/11/2021.
19. Le présent règlement peut être modifié sans préavis.
20. **En cas de non respect de ce règlement, le Sporting-Club de DINSHEIM SUR BRUCHE, est seul juge pour prendre les dispositions qui s'imposent.**
21. Ce règlement a été déposé à la mairie de DINSHEIM SUR BRUCHE.